



l'oxygène
à la source

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE DU PRESIDENT

N° 2023-025

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18,

Vu les délibérations n°211-20 du 31 août 2020, n°018-22 du 24 janvier 2022 et n°319-22 du 12 décembre 2022 concernant l'élection des Vice-Présidents,

- ARRETE -

Article 1 : Mme Séverine MUGNIER, Vice-Présidente du SILA, est déléguée pour représenter le SILA, lors de l'état des lieux contradictoire après travaux prévu le jeudi 2 février 2023 à 14h00 à Faverges-Seythenex, concernant l'instauration d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées relative à la desserte eaux usées des lieux-dits « Villard-Vesonne » sur la commune de Faverges-Seythenex.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié.

Fait à Cran-Gevrier,
le 30 janvier 2023

Le Président,
Pierre BRUYERE

Acte reçu à la Préfecture
Le - 2 FEV. 2023
Publié le - 2 FEV. 2023

Exécutoire le - 2 FEV. 2023
Le Président
Pierre BRUYERE

